

**Arrêté n°2021-04
RELATIF AUX CANDIDATURES
Conseil d'Administration
A distance par voie électronique
Collèges des personnels
Collège des usagers**

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L718-7 à L 718-15 ;
Vu l'ordonnance no 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment ses articles 2 et 16 ;
Vu l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu la délibération n°2019-53 du 25 avril 2019 de la CNIL portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet ;
Vu le décret 2020-1811 du 30 décembre 2020 portant création de la communauté d'universités et établissements COMUE expérimentale Angers-Le Mans ;
Vu l'arrêté n° 2021-DESUP/035 du 5 janvier 2021 portant nomination de Monsieur Didier Le Gall, professeur des universités, en qualité d'administrateur provisoire de la COMUE expérimentale Angers-Le Mans à compter du 01 janvier 2021 ;
Vu le règlement intérieur de la COMUE expérimentale Angers-Le Mans adopté par le CA le 4 février 2021 ;
Vu l'arrêté n° 2021-01 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance ;
Vu le comité électoral consultatif de la COMUE expérimentale Angers-Le Mans en date du 24 mars 2021
Vu l'arrêté N° 2021-02 relatif à l'organisation des élections au conseil d'administration, à distance par voie électronique des personnels et des usagers
Vu le Comité électoral consultatif de la COMUE expérimentale Angers-Le Mans en date du 6 avril 2021

**L'administrateur provisoire
ARRETE :**

Article 1 : Conseil d'administration-candidats de l'Université d'Angers

Sont candidats de l'Université d'Angers aux élections au Conseil d'administration :

COLLEGE 1

- Liste présentée par « construisons ensemble la COMUE » :

Isabelle RICHARD
Régis BARILLÉ
Frédérique CHÉDOTEL

Félicien LEMAIRE

- Liste présentée par « Pour une COMUE humaine et éthique » :

Aubeline VINAY
Clément CHAUVET

COLLEGE 2

- Liste présentée par « construisons ensemble la COMUE » :

Mihaela BARREAU
François HINDRE
Anne REY
Emmanuel BIOTEAU

- Liste présentée par « Pour une COMUE humaine et éthique » :

Christophe DANIEL
Aude Nuscia TAÏBI

COLLEGE BIATSS

- Liste présentée par « construisons ensemble la COMUE » :

Laurent BORDET
Elsa VINCENT
Thierry OGER

- Liste présentée par « Pour une COMUE humaine et éthique » :

Claudie SEGRETAIN
Corinne LEFRANÇOIS

COLLEGE USAGERS

- Liste présentée par « BOUGE TA COMUE avec la Fé2A »

Angèle DELPECH
Romain ZAKRAJSEK Romain
Linh NGUYEN PHUONG
Hugo DUVAL

Soutiens : Fé2A, FAGE, AFJEM

Article 2 : Conseil d'administration-candidats de Le Mans Université

COLLEGE 1

-Liste présentée par « LMU 2024 » :

Laurent BOURQUIN
Aline DURAND
Joël GILBERT
Véronique MONTEMBault

COLLEGE 2

-Liste présentée par « LMU 2024 » :

Claire DUVERGER-ARFUSO
Jean-Philippe MELCHIOR
Sophie LEDRU-BAEY
Vincent ANDREU-BOUSSUT

COLLEGE BIATSS

Aucune candidature

COLLEGE USAGERS

Liste présentée par « Bouge ta COMUE avec l'AFJEM » :

Marie LEMONNIER
Louis LECOMTE
Aurore MAINGUIN

Soutiens : Fé2A, FAGE, AFJEM

Fait à Angers, le 6 avril 2021
L'administrateur provisoire
Didier le Gall
Signé et- mis en ligne le 6 avril 2021